

POLITIQUE DE DONS ET COMMANDITES

Mise en vigueur : Février 2018

PRÉAMBULE

Le GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS, filiale du Complexe Santé de la Capitale, a pour mission de contribuer à une prise en charge complète de votre santé qui consiste en l'intégration, sous un même toit, d'une large gamme de services paramédicaux. Les valeurs adoptées par le GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS sont l'esprit d'équipe, la satisfaction client, l'innovation et la responsabilité. Elles sont en lien direct avec sa mission et se veulent des choix durables.

1. OBJECTIF

La gestion des dons et des commandites fait partie des moyens dont dispose le GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS pour accomplir sa mission et pour assumer sa responsabilité sociale. La présente politique vise à encadrer la gestion et l'évaluation des nombreuses demandes que le GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS reçoit chaque année. Par souci d'équité et de rigueur, cette politique définit les principes et les critères qui doivent être respectés au cours du processus de demande, d'évaluation et d'octroi de dons et de commandites.

2. PRINCIPES DIRECTEURS

Le GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS appuie prioritairement les initiatives qui corroborent sa mission. Elle privilégie les partenariats qui font la promotion de la santé dans la grande région de Québec. Elle s'associe à des organisations, projets ou événements crédibles. De façon générale, elle encourage les projets qui correspondent à ses valeurs d'entreprise.

3. ADMISSIBILITÉ

Critères généraux

Toute demande de don ou de commandite adressée au GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS doit répondre à tous les critères suivants :

- préciser le nom et la mission du requérant, la description de la cause, du projet ou de l'événement pour lesquels est sollicitée la participation du GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS, la nature de la contribution souhaitée (argent, biens ou services), les dates et lieu de l'événement, le cas échéant, ainsi que le nombre et le profil des participants attendus; et
- être formulée par écrit et acheminée à la responsable Communication et marketing; et
- être soumise dans un délai minimal de 45 jours avant la tenue de l'événement.

Le renouvellement annuel du don ou de la commandite n'est pas automatique, sauf s'il existe une entente à long terme. Chaque nouvelle requête doit être soumise pour évaluation.

Critères spécifiques

Dons

Les organismes qui sollicitent un don doivent respecter les deux critères suivants :

- démontrer en quoi l'appui du GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS servira les intérêts de la cause qu'ils défendent; et
- être reconnus comme organismes de charité ou sans but lucratif et posséder une charte à cet effet.

Commandites

Les projets ou événements commandités par le GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS doivent respecter les critères suivants :

- accorder un avantage commercial, publicitaire ou promotionnel au GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS et lui permettre d'exploiter son association au projet ou à l'événement;
- permettre le rayonnement du leadership du GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS;
- être promu par une organisation partenaire du GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS ou œuvrant dans un secteur d'activité connexe;
- être à l'intérieur de la disponibilité budgétaire du GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS.

4. EXCLUSIONS

Aucune contribution ne peut être versée si elle crée ou risque de créer un conflit d'intérêts, réel ou apparent, pour le GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS ou si elle entache ou peut entacher sa crédibilité.

Les demandes suivantes ne sont pas admissibles à l'appui financier du GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS et ne seront pas évaluées :

- une demande relative à un projet qui concerne un seul individu;
- une demande provenant d'un parti politique ou d'un candidat à une élection;
- une demande provenant d'une organisation de l'extérieur du Québec ou relative à un événement à l'extérieur du Québec, à l'exception des organisations auxquelles l'AMT est associée ou des événements auxquels le GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS participe;
- une demande relative à une organisation ou à un événement discriminatoire selon l'un ou l'autre des motifs énumérés à la Charte des droits et libertés de la personne (L.R.Q., c. C-12), dont la religion, la race, la couleur, l'origine ethnique et le sexe.

5. CONDITIONS EN VIGUEUR

Le demandeur doit s'engager à associer l'image du GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS tel qu'il a été convenu avec la responsable Communication et marketing. Le demandeur doit également s'engager à faire approuver par cette dernière les logos et visuels, ou toute autre information, diffusés dans les médias imprimés et/ou électroniques, sites Internet, documents ou dans tout autre outil non décrit dans la demande initiale, et ce, préalablement à la diffusion.

Le demandeur doit remplir le formulaire de demande de commandite ci-joint et l'adresser à la responsable Communication et marketing du GROUPE EFFISCIENCE SOINS INFIRMIERS pour fins d'analyse. Vu le volume très élevé de demandes, celui-ci se réserve le droit de refuser une demande en tout temps et sans aucune justification de sa part.

Avant de faire une demande, voir nos critères d'admissibilité ci-joints

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME			
Nom de l'organisme			
Adresse complète			
Site Internet			
But et mission de l'organisation			
Est-ce qu'un de nos employés est impliqué dans votre organisation?			
PERSONNE CONTACT			
Prénom et nom du contact			
Fonction			
Numéro de téléphone		Télécopieur	
Courriel			
DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ OU DU PROJET			
Nom du projet			
Secteur d'activité			
Date et lieu du projet			
Nombre de participants <i>(basé sur les années précédentes)</i>			
Information pertinente sur le projet			
Description de la clientèle cible			
Les médias sont-ils invités à l'activité?			
Service ou produits demandés			
Quel est l'objectif visé par notre éventuelle contribution?			
Types de visibilité proposés			
Avez-vous une politique d'exclusivité des commanditaires?			
Qui sont les autres commanditaires?			